



Conseil de la Ville

Règlement RV-2015-15-14 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications applicable à la zone H1110

La grille des spécifications applicable à la zone H1110, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée :

- 1° par le remplacement, dans la colonne « Nombre max. de logement ou de chambre », sur la ligne afférente à l'usage H10, de « 4 » par « 10 »;
- 2° par la suppression de la note « L'usage H10 ou H13 est autorisé à un seul endroit dans la zone ».

Adopté le 14 mars 2016

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 23 AVRIL 2016